

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		ermis		Date d'inspection		
Carol Levesque	2003898				Le 06 mai 2024		
Nom de l'établissement	•				Numéro de	téléphone	
Garderie des P'tits Amis			(506) 739-9062				
Adresse				,			
27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	_		limite pour onforme	Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des espaces de rangement, des toilettes, de l'accès à l'établissement, du lieu d'exploitation, du changement de couche, de l'alimentation, de l'aire de repos (matelas) et des médicaments. Observation: fin de la sieste, de la collation et du départ de certains enfants. Les enfants sont à l'extérieur lors de ma visite.							
original signé par Pascale Dumont-Levesque Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	Le 06 mai 2024 Date					
original signé par Carol Levesque Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	Le	96 m	ai 2024		